



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 9 décembre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 18h45

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BLAISON René suppléant de Mme Valérie MAILLARD ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILO Lorine ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Thérèse ;

C.C.L.L :

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : PARIS Daniel

Procuration de vote :

Mandants : Alain MONNIER ; André TERZO.

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril

DÉCHETTERIES

CONTRAT TYPE ECOSYSTEM POUR LAMPES ET NÉONS **2022-2027**

Rapporteur : Monsieur Yannick POUJET, Conseil Syndical Délégué du SYBERT

Dans le cadre de la REP nationale sur la prise en charge des lampes/néons par l'éco-organisme ECOSYSTEM, le contrat actuel relatif à cette filière a été signé par le SYBERT envers un organisme coordinateur : OCAD3E.

Récemment, OCAD3E nous a informé que le contrat actuel est caduque, qu'il convient d'y mettre un terme et, en parallèle, de signer un nouveau contrat en direct avec ECOSYSTEM.

Ce nouveau contrat, quasiment identique à l'actuel, courra du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2027.

Le contrat de partenariat entre ECOSYSTEM et le SYBERT est présenté en annexe de cette décision.

A l'unanimité, le Comité Syndical émet un avis favorable sur :

- **les termes de la convention de partenariat entre l'éco-organisme ECOSYSTEM et le SYBERT pour la filière lampes/néons,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des lampes/néons – Version 2021**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat relatif à la prise en charge des lampes/néons collectés dans le cadre du Service Public de gestion des déchets – Version 2022.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
PARIS Daniel

